



FJT



AHS



# Rapport d'activité 2017

Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté



<b>2 RUE ST JOSEPH</b> <b>70700 FRASNE-LE-CHATEAU</b> <b>TEL : 03.84.32.48.05 - FAX : 03.84.32.48.04</b> <a href="mailto:fjt@ahs-fc.fr">fjt@ahs-fc.fr</a>	<b>DIRECTION :</b> <b>MME CHRISTINE OLIVARES JUSQU'AU 28/08/2017</b>  <b>SERVICE EN GESTION DIRECTE</b> <b>PAR LA DIRECTION GENERALE DE L'AHS-FC</b>
--	--

## FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS

### I. PRÉSENTATION

<b>CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE</b>		Foyer de Jeunes Travailleurs (L312-1 du CASF)
<b>DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT)</b>		Renouvellement en date du 19/12/2016 par arrêté préfectoral n°70-2016-12-21-028
<b>AGREMENT OU HABILITATION</b>	<b>DATE DERNIER AGREMENT</b>	Agrément CAF du 01/01/2014 au 03/12/2017
	<b>CAPACITE TOTALE</b>	Autorisée et subventionnée : 24 lits
	<b>MODALITE D'ACCUEIL</b>	Hébergement
	<b>MODE DE FONCTIONNEMENT</b>	365 jours/an
<b>CATEGORIE DE BENEFICIAIRES</b>		Jeunes 16/25 ans et plus de 25 ans exerçant une activité salariée en alternance, en stage professionnel ou demandeurs d'emploi

Le Foyer de Jeunes Travailleurs accueille des publics dans le cadre de l'agrément CAF de Haute-Saône.

La convention de coopération entre le Département de Haute-Saône et l'AHS-FC en date du 2 mars 2015, renouvelée en 2016 et 2017, fixe les modalités d'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés sous responsabilité et le suivi de l'aide sociale à l'enfance dans le cadre d'un dispositif de semi-autonomie mis en œuvre par le FJT. L'avenant n°1 en date du 10 juillet 2017 porte la capacité totale à 21 jeunes à compter de la rentrée de septembre 2017.

D'autres publics sont accueillis sur le site. Ils ne relèvent pas de la prestation de service à la fonction socio-éducative délivrée par la CAF de la Haute-Saône.

### II. ACTIVITE

#### II.1. ACTIVITE QUANTITATIVE :

En 2017, la capacité d'accueil du FJT est de 24 lits agréés au titre de la Prestation de Service Educative délivrée par la CAF 70.

##### II.1.a. Nombre de journées réalisées pour les places agréées par la CAF :

<b>ACTIVITE 24 LITS - AGREMENT CAF</b>	<b>N-1</b>	<b>N</b>
Capacité installée	22	24
Nombre de jours d'ouverture	366	365
Journées prévisionnelles AHS-FC	8 052	8 760
Journées réalisées	2 512	5 529
Taux d'occupation	31%	63.11%

Les 2 places ALT ouvertes depuis 2015 avec la DDCSPP 70 n'ayant pas été renouvelées en cours d'année 2017, celles-ci n'ont pas été déduites de la capacité CAF.

Sur les 5 529 journées réalisées :

- ✓ 4 337 journées correspondent à l'accueil et l'accompagnement de mineurs non accompagnés au titre du dispositif DSA (dispositif de semi-autonomie) ;
- ✓ 1 192 journées correspondent à des parcours de préparation à la vie en autonomie pour les jeunes en situation d'apprentissage ou salariés en milieu protégé.

### II.1.b. Mouvement des résidents :

La file active du FJT en 2017 est de 36 résidents dont 30 orientés par le DSA.

MOUVEMENTS DES RESIDENTS	N-1	N
Présents au 01/01	9	8
Entrées	8	28
Sorties	9	11
Présents au 31/12	8	25
File active	17	36

Sur les 28 admissions, 23 jeunes ont été orientés dans le cadre du dispositif de semi-autonomie (DSSP 70), 1 orienté par le CMS de Gray, 4 orientés dans le cadre de leur projet d'autonomie par le CEP St Joseph de Frasne-le-Château.

Concernant les 11 sorties en 2017, les motifs se répartissent comme suit :

- ✓ Pour les 9 jeunes majeurs sortants du DSA :
  - 4 ont été réorientés vers d'autres FJT du département pour rapprochement géographique de leur lieu de travail
  - 1 jeune admis en novembre 2016 a fugué en date du 17/01/2017
  - 1 jeune a été réorienté vers le service de suite du CEP St Joseph
  - 1 jeune a bénéficié d'un contrat jeune majeur admis au FJT en attente d'une orientation en EPIDE puis réorienté en hébergement d'urgence
  - 2 jeunes ont été admis au FJT dans le cadre de leur apprentissage (en attente de l'accès à leur logement autonome).
- ✓ Pour les 2 autres jeunes du FJT :
  - 1 jeune a été admis dans un autre FJT à Besançon pour rapprochement de son lieu d'apprentissage
  - 1 jeune est sorti en logement autonome et poursuit son apprentissage.

### II.1.c. Durée des séjours :

Pour les 11 sortants :

DUREE DES SEJOURS	N-1	N
Moins de 1 mois	2	0
1 à 3 mois	1	4
3 à 6 mois	1	4
Plus de 6 mois	5	3

La durée moyenne de séjour du FJT est à rapporter à l'âge d'entrée des jeunes MNA puisque la durée du contrat de séjour avec le Département est limitée à la date anniversaire des 18 ans.

En 2017, sur les 23 MNA admis, 8 ont plus de 17 ans.

1 jeune MNA accueilli à 16 ans admis en avril 2015 est sorti le 2 janvier 2017 vers un logement autonome, en situation d'apprentissage (électricité).

### II.1.d. Autres publics accueillis :

Le FJT a poursuivi la mise à disposition de locaux disponibles pour l'hébergement d'autres publics hors périmètre « lits subventionnés », ce qui a représenté 421 nuitées en 2017 pour une file active de 3 personnes réparties comme suit : 1 personne au titre de l'hébergement d'urgence et 1 couple hébergé dans le cadre du CADA 70 accompagné par le Dispositif Migrants.

### II.1.e. Autres activités :

Le FJT met à disposition ses locaux et services associés (salles de réunion, matériel de vidéo-projection, copieurs) aux différents acteurs du territoire : associations, entreprises, organismes de formation, collectivités..., qui trouvent sur le même site les locaux et la possibilité de se restaurer, réels outils pour apporter une réponse « sur mesure » sur un territoire rural qui ne dispose pas de cette offre de service.

## II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

### II.2.a. Répartition des bénéficiaires selon leur statut :

STATUT DES BENEFICIAIRES AU 31/12	N-1	N
Demandeurs d'emploi	12.5%	0%
Salaries / apprentis	65.5%	36%
Stagiaires et Scolaires	25%	64%

Au 31/12/2017, 25 personnes présentes à l'effectif :

- ✓ Pour les 22 jeunes accompagnés au titre du DSA :
  - 1 scolarisé en lycée professionnel en BAC Pro
  - 8 scolarisés en UPAA à Vesoul
  - 6 scolarisés en DAQIP (3 à Gray et 3 à Vesoul)
  - 6 en CFA avec contrat d'apprentissage (électricité, boulangerie, BTP)
  - 1 en attente de scolarisation (UPAA).
- ✓ Pour les 3 jeunes hébergés au FJT :
  - 1 salarié en Atelier Protégé qui bénéficie d'un accompagnement du SAMN pour la recherche d'un logement à Gy, sous mesure de protection (Curatelle UDAF)
  - 2 en apprentissage (électricité, BTP).

### II.2.b. Répartition des bénéficiaires selon leur âge :

AGE DES RÉSIDENTS (31/12)	N-1	N
Moins de 18 ans	87.5%	88%
18/25 ans	12.5%	8%
Plus de 25 ans	-	4%

Concernant :

- ✓ le public accueilli au titre du DSA : 22 ont moins de 18 ans :
  - 12 ont 16 ans et +
  - 10 ont 17 ans et +
- ✓ les autres publics FJT :
  - 2 ont 18 ans
  - 1 jeune âgé de 26 ans, travailleur handicapé, salarié à l'EA AFSAME de Gy.

L'analyse des caractéristiques du public accueilli en 2017 montre, comme ces deux dernières années, que le statut et l'âge des résidents accueillis sont conformes aux publics ciblés par la CAF :

- ✓ 96 % des résidents sont des jeunes de 16/25 ans
- ✓ 36 % ont une activité salariée, la plupart en contrat d'apprentissage.
- ✓ 64 % sont scolarisés en formation préprofessionnelle.

## III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Comme en 2016, l'élaboration du rapport d'activité 2017 se réalise dans un contexte particulier du fait de l'absence de la directrice du FJT depuis le mois de mai 2016. Afin de garantir la continuité de direction et l'animation socio-éducative, la direction générale de l'AHS-FC a mis en place un encadrement de proximité assuré par les établissements situés sur le site de Frasn-le-Château.

La montée en charge de l'activité du FJT est à mettre en rapport avec l'évolution de la convention de coopération avec le Département de la Haute-Saône. A ce titre, nous présenterons en première partie le bilan des actions mises en œuvre dans le cadre du projet social du FJT et en seconde partie le bilan de l'accompagnement des MNA.

### III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

Le Foyer de Jeunes Travailleurs a pour objectif d'accompagner des jeunes dans une démarche d'insertion en utilisant tous les leviers possibles d'autonomie (formation, santé, travail, logement).

L'offre d'hébergement permet une réponse graduée et modulable adaptable en fonction des projets des résidents.

A Frasne-le-Château, la prestation d'hébergement du FJT est répartie comme suit :

- ✓ 17 chambres individualisées avec restauration collective et des espaces communs (salon TV et laverie)
- ✓ 2 studios pour soutenir l'apprentissage de l'autonomie.

Par ailleurs, le FJT propose :

- ✓ 2 appartements en colocation (3 jeunes par appartement) à Besançon à proximité des lieux de formation.

#### III.1.a. Projet social du FJT :

L'accompagnement socio-éducatif se réalise pour tous les résidents en fonction des 5 axes déclinés au Contrat de Projet CAF 2014-2017 comme suit :

- ✓ L'ouverture à tous et le brassage de populations d'origines diverses : sur la file active des 36 résidents, nous avons accompagné 30 MNA (garçons), 4 jeunes en contrat d'apprentissage suivis par le CEP St Joseph, 1 résident avec une reconnaissance de travailleur handicapé salarié en EA et suivi par le SAMN (AHSSEA) sous curatelle renforcée (UDAF 70) et 1 jeunes orienté par le CMS de Gray. La répartition des nationalités est la suivante : 82% d'Afrique subsaharienne, 12% du Moyen-Orient, 6% des Balkans.
- ✓ L'inscription du projet dans une politique locale de la jeunesse et de l'habitat : Le FJT a intégré avec les 2 autres FJT du département (AFSAME et AHSSEA) le Dispositif d'accompagnement Local <sup>1</sup> (DLA). Pour le FJT, la réunion de lancement s'est tenue le 14 mars 2017. Cet accompagnement collectif devait permettre de dresser un état des lieux de l'offre d'hébergement. 9 rencontres avec l'intervenant du DLA ont eu lieu. La réunion de restitution s'est déroulée le 14 septembre 2017 en présence des partenaires institutionnels : CAF, DDCSPP, Département, MSA, URHAJ (Union régionale de l'Habitat des Jeunes). Le bilan de ce premier travail n'ayant pas été concluant, l'ensemble des participants a souhaité reporter en 2018 la poursuite de l'accompagnement avec un autre intervenant. Ainsi, le DLA est reporté en 2018. Un travail de partenariat avec la déléguée régionale de l'URHAJ permettra également de repositionner le FJT en résidence Habitat Jeunes.
- ✓ L'accompagnement à l'accès aux droits et à la citoyenneté <sup>2</sup> : cet axe est peu développé en animation collective mais fait l'objet d'un accompagnement individualisé lors des démarches réalisées auprès des administrations dans le cadre de la recherche de stages, de logement, d'ouverture de droits. Les 35 résidents sont accompagnés en ce sens. Pour le résident en situation de handicap, l'accompagnement s'articule avec le référent su SAMN (Service d'Accompagnement en Milieu Naturel).
- ✓ La valorisation du potentiel des jeunes : cette action est toujours menée par la TISF et les éducateurs spécialisés afin de travailler sur l'autonomie. L'atelier cuisine « les bons petits plats » se poursuit hebdomadairement chaque jeudi. Les actions éducatives portent également sur l'apprentissage des actes de la vie quotidienne (entretenir un appartement, gérer un budget, faire ses courses mais aussi savoir établir une liste de courses...).

---

<sup>1</sup> Créé en 2002 par l'Etat et la Caisse des Dépôts, le Dispositif Local d'Accompagnement appuie les structures d'utilité sociale employeuses, ou ayant un projet d'embauche, dans leur démarche de consolidation et de développement. L'Etat et la Caisse des Dépôts sont toujours les pilotes du Dispositif Local d'Accompagnement qu'ils financent avec la région Bourgogne-Franche-Comté et le Fonds Social Européen.

<sup>2</sup> Accompagner l'accès aux droits dans les établissements et services de l'inclusion relevant de l'article L312-1 du CASF, ANESM – 01/2012.

- ✓ L'accompagnement individualisé : il est réalisé dès l'admission de la personne, qu'elle soit orientée par le droit commun, un établissement de la protection de l'enfance ou la DSSP (pour les MNA). Un contrat de séjour et l'élaboration du projet personnalisé permettent de construire les modalités d'accompagnement du jeune en fonction de ses besoins et de ses attentes conformément aux dispositions réglementaires (loi du 2 janvier 2002).

### III.1.b. Bilan relatif à la convention de coopération DSSP 70 :

Au titre de la convention de coopération avec la DSSP 70, le FJT a accueilli 30 jeunes (MNA) en 2017 dans le cadre du dispositif de semi-autonomie sous la responsabilité de l'Aide Sociale à l'enfance et met en œuvre :

- ✓ un accompagnement éducatif vers l'autonomie
- ✓ un hébergement temporaire
- ✓ une aide et un accompagnement vers leur insertion sociale et professionnelle.

Cette convention de coopération en date du 2/03/2015 avec le département de la Haute-Saône a été renouvelée en 2016 puis en mars 2017 portant la capacité à 14 places puis à 21 places à compter du 1/09/2017.

Le public accueilli correspond à des jeunes de plus de 16 ans, mineurs confiés ou jeunes majeurs en démarche d'autonomie, conformes au public cible des FJT bénéficiant de la prestation socio-éducative délivrée par la CAF. La sortie du dispositif de semi-autonomie est actée dès le passage à 18 ans. En fonction des projets professionnels, le Département accompagne le jeune dans le cadre d'un contrat jeune majeur pour la durée de l'accès à son propre logement.

Chaque jeune accueilli bénéficie d'un contrat de séjour signé conjointement avec lui, le référent ASE et le référent de direction du FJT. La procédure d'admission mise en place permet à chaque jeune de comprendre l'objectif de son intégration en FJT et de travailler les différentes étapes de son projet individualisé en fonction de son passage à la majorité.

Selon les modalités d'accompagnement définies à l'article 3 de la convention de coopération, le bilan des actions menées par l'équipe du FJT est le suivant :

- ✓ Concernant l'accès aux soins : chaque jeune accueilli est orienté vers le cabinet médical de Gy (réalisation d'un bilan médical complet et mise à jour des vaccinations, un rendez-vous avec le CLAT est organisé pour un dépistage de la tuberculose). Le besoin non couvert actuellement est le suivi psychologique. Un contact a été pris avec le CMPP de Gray mais les délais d'attente restent longs. Les besoins somatiques des MNA sont importants (maux de tête, troubles du sommeil...) du fait de leurs parcours migratoires souvent traumatiques qui nécessitent des relais spécifiques. En 2017, un jeune a été hospitalisé pour des problèmes orthopédiques. Un jeune a été admis aux urgences suite à une situation de violence et a bénéficié d'un séjour de rupture. 3 jeunes ont pu rencontrer la psychologue de la Maison de l'Adolescent de Vesoul afin de bénéficier d'un espace de parole et d'un suivi.
- ✓ Concernant la formation : Lors de l'admission au FJT, un rendez-vous est pris systématiquement au CIO à Vesoul pour un bilan scolaire qui peut déboucher sur une admission en UPAA (Collège Jacques Brel à Vesoul).
- ✓ Concernant l'apprentissage de la langue française : 10 jeunes allophones ont pu bénéficier des accompagnements suivants : 1 MNA a bénéficié de séances en partenariat avec l'AAMI 70 ; 5 jeunes ont bénéficié de cours de FLE (1/semaine sur le temps bénévole du mardi matin) en partenariat avec le Dispositif Migrants sur le site du CADA 70 ; 4 ont pu intégrer les cours de français du CEP St Joseph.
- ✓ Concernant l'emploi : En 2017, 10 jeunes MNA sont en apprentissage dans les métiers du bâtiment, électricité, pâtisserie.
- ✓ Concernant la régularisation de la situation administrative : Aucune procédure de demande d'asile n'a été réalisée. L'accompagnement du FJT porte sur les démarches préalables pour obtenir le titre de séjour soit les demandes de récépissé (1ère demande de titre de séjour). Ce travail est en lien avec la DSSP et la préfecture de Haute-Saône. En 2017, 8 accompagnements auprès des ambassades à Paris.

### III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

Accompagner les jeunes dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle dans un secteur rural demande depuis de nombreuses années à l'équipe du FJT de mobiliser des moyens logistiques permettant de dépasser ces contraintes. Ainsi, 3 véhicules dédiés dont 1 mini bus de 9 places sont mis à disposition ainsi qu'une mutualisation de l'organisation des navettes avec les dispositifs existants sur le territoire (CEP St Joseph et Dispositif Migrants).

L'accueil de nouveaux publics a renforcé le partenariat existant :

- ✓ Domaine du Soin et de la Santé : cabinets médicaux et dentaires de Gy, hôpitaux, hôpitaux psychiatriques, Centre de lutte contre les addictologies, CLAT, CMP, psychologues et psychiatres de l'association ;
- ✓ Domaine de l'hébergement : CAF, Union Nationale de l'Habitat des Jeunes (UNHAJ), Union régionale de l'Habitat des Jeunes (URHAJ), Logissim, Locapass, Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT), Bailleurs publics et privés ;
- ✓ Domaine de la formation et de l'emploi : Service Public de l'Emploi (Pole Emploi, Cap Emploi), Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ), Espaces Jeunes, CFA, MFR Organismes de Formation, Maîtres de stage, Entreprises du territoire ;
- ✓ Les partenaires institutionnels et financeurs : la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Saône, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) de Haute-Saône, la Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de Franche-Comté, le Conseil Départemental de Haute-Saône, le Comité Régional d'Associations pour la Jeunesse et l'Education Populaire.

### III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Des réunions de fonctionnement en lieu et place des groupes d'expression ont été mises en place. 4 réunions ont eu lieu en 2017 et ont permis de travailler sur le « vivre ensemble ». Les sujets évoqués ont concerné : l'organisation globale du FJT, l'entretien des espaces de vie, les projets d'actions collectives, les difficultés rencontrées, la laïcité, l'intimité, les interdits/droits/devoirs, la loi et la morale, etc.

Le partage équitable des tâches dans l'entretien des espaces collectifs (salle TV, buanderie, cuisine d'étage) a été de nouveau discuté cette année.

#### III.3.a. Organigramme :

L'organigramme du FJT est constitué de 1,75 ETP répartis en :

- ✓ 1 directrice à 0,50 ETP
- ✓ 1 animatrice à 0,50 ETP
- ✓ 1 Technicienne d'Intervention Sociale à 0.75 ETP.

A cela s'ajoutent les 3 postes éducatifs liés à la mise en œuvre de la convention de coopération avec la DSSP 70 pour les 21 places pour l'accueil des MNA au titre du DSA.

Pour l'année 2017 :

- ✓ départ de la directrice le 28 août
- ✓ recrutement en CDD de 2 éducateurs spécialisés diplômés en avril et en octobre.

L'ensemble des entretiens professionnels a été réalisé en décembre 2017 et janvier 2018.

#### III.3.b. Formation :

En 2017, les professionnelles ont bénéficié d'une formation collective spécifique à l'accès au séjour à la majorité des MNA organisée par le Dispositif Migrants de l'AHS-FC.

### III.4. DEMARCHE QUALITE :

Concernant les outils de la loi du 2 janvier 2002 : la priorité en 2017 a été notamment donnée à la démarche de contractualisation du séjour selon le type d'accueil en impliquant les différents partenaires signataires (CMS, ASEF...). Le contrat de séjour pour l'accueil des MNA a été validé par la DSSP.



## IV. CONCLUSION

2017 est une année qui a permis au Foyer de Jeunes Travailleurs de Frasn-le-Château :

- ✓ de s'impliquer dans le réseau de l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire de la Haute-Saône,
- ✓ de développer des coopérations avec les 2 autres FJT dans le cadre de la mise en œuvre depuis 2015 de la convention de coopération avec le Département pour l'accueil des MNA,
- ✓ de bénéficier de l'accompagnement du DLA avec les 2 FJT en partenariat avec la CAF, la DDCSPP et le Département pour travailler sur l'évolution de l'offre d'hébergement et du logement accompagné,
- ✓ d'inscrire ses pratiques au sein des missions de l'URHAJ et de se repositionner comme une Résidence Habitat Jeunes,
- ✓ d'être reconnu dans son expertise sociale pour l'accompagnement des Mineurs Non Accompagnés et leur préparation à la sortie vers le logement autonome et l'insertion professionnelle.

L'arrivée d'une équipe d'éducateurs spécialisés en complément de la TISF a permis de développer l'ensemble de ces actions, soutenue par les équipes de proximité du Dispositif Migrants.

Les enjeux pour 2018 sont de trois ordres :

- ✓ l'évolution de l'offre du FJT permettant de poursuivre la diversification des publics accueillis en fonction de leurs besoins avec le renouvellement du contrat CAF et de la rédaction du projet social avant fin 2018,
- ✓ l'accompagnement par l'URAHJ pour l'écriture du projet d'établissement en lien avec l'appui du DLA pour la partie projet social,
- ✓ la parution en mars 2018 de l'appel à projet du Département de Haute-Saône visant à la création d'une ou de plusieurs structures d'hébergement dont une partie des places en FJT au 1er juillet 2018. Un travail de concertation s'est tenu entre les associations gestionnaires afin de proposer une réponse harmonisée sur les territoires.

Pour conclure, l'action sociale portée par le FJT rejoindra en 2018 le futur Dispositif d'Accompagnement, d'Hébergement et d'Insertion Sociale (DAHIS) regroupant les établissements et services intervenant dans le parcours de l'asile, de l'insertion, de l'accès au droit commun et de l'accompagnement des MNA relevant de la protection de l'enfance (MNA).

Ce rattachement permettra un management de proximité, favorisera des mutualisations et des coopérations professionnelles et garantira une continuité du projet de service sur le territoire.

